



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.

Sauver des vies :
Vers la pleine mise en œuvre de la Convention
sur l'interdiction des mines antipersonnel
Dialogue mondial en ligne pour les parlementaires

Mardi, 30 mai 2023, 14 h – 15 h 30

Contexte

Les mines antipersonnel sont des armes dévastatrices. Elles détruisent des vies sans discrimination, pendant les conflits et longtemps après qu'ils ont pris fin. La majorité des personnes touchées sont des civils, des hommes et des femmes innocents qui voient leur vie complètement bouleversée par le handicap, l'insécurité et l'impossibilité de vivre "normalement", comme le fait de pouvoir se rendre à l'école à pied ou de cultiver leur terre sans craindre de poser le pied sur une mine.

La Convention de 1997 sur l'interdiction des mines antipersonnel est la pierre angulaire des efforts internationaux visant à mettre fin aux souffrances et aux pertes humaines causées par les mines antipersonnel. Cet instrument historique a été rendu possible grâce à un partenariat unique entre les États, la société civile et les organisations régionales et internationales, dont l'Union interparlementaire (UIP), qui s'est félicitée de son adoption et a encouragé ses Membres à promouvoir sa ratification et son entrée en vigueur dans les meilleurs délais. À ce jour, 164 États parties se sont engagés à mettre en œuvre de manière effective et efficace les dispositions de la Convention, notamment en interdisant l'utilisation, la production, le stockage et le transfert des mines antipersonnel et en veillant à leur destruction.

Si des progrès louables ont été accomplis dans la mise en œuvre de la Convention depuis son entrée en vigueur, des défis subsistent. Malheureusement, les mines antipersonnel, dont certaines ont été posées il y a plusieurs décennies, continuent de faire des milliers de victimes civiles chaque année, tandis que de nouveaux conflits et des conflits de longue date ont vu une augmentation de l'utilisation de mines antipersonnel improvisées par des acteurs armés non étatiques, augmentant ainsi l'ampleur du défi et la menace pour les populations civiles dans de nombreuses régions du monde. En outre, ces dernières années, l'utilisation de mines antipersonnel par une poignée d'États, avec des conséquences désastreuses, a encore mis en évidence la nécessité de donner la priorité aux efforts d'universalisation et de renforcer cette norme mondiale contre l'utilisation des mines antipersonnel.

Comme c'est souvent le cas, l'enthousiasme initial pour les efforts de mise en œuvre s'est estompé au cours des 24 années qui se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur de la Convention, le 1^{er} mars 1999. La cinquième Conférence d'examen des États parties à la Convention, prévue du 25 au 29 novembre 2024, offrira une occasion unique de placer à nouveau la question des mines antipersonnel au premier rang des priorités nationales et de stimuler les domaines de mise en œuvre qui ont connu peu de progrès ces dernières années, en particulier ceux liés à l'universalisation et à des mesures nationales d'application prévues à l'article 9 de la Convention.

À cet égard, l'UIP et l'Unité d'appui à l'application de la Convention, qui assure le secrétariat de la Convention, organiseront un Dialogue mondial pour les parlementaires afin de les sensibiliser à l'état d'avancement et aux défis de la Convention, et de discuter de la manière dont les parlementaires peuvent soutenir au mieux sa mise en œuvre dans la perspective de la cinquième Conférence d'examen.

Objectifs

Les objectifs du Dialogue mondial seront les suivants :

- faire connaître la Convention, l'état d'avancement de sa mise en œuvre et les défis qui restent à relever ;
- fournir des informations sur l'état d'avancement de l'universalisation et expliquer pourquoi les mesures nationales de mise en œuvre sont importantes (article 9) ;
- fournir des informations sur les outils et le soutien disponibles ;
- permettre aux parlementaires d'échanger des informations et de poser des questions sur des sujets liés à l'universalisation et à l'article 9 ;
- examiner le rôle que les parlementaires peuvent jouer dans la promotion de l'universalisation et des mesures nationales de mise en œuvre ;
- recenser les possibilités d'action des parlementaires.

Le dialogue mondial sera présidé par : *M. J. Kiarie, Président du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, parlementaire (Kenya)*

Ordre du jour

Allocutions d'ouverture

Allocution principale

Comment parvenir à une mise en œuvre efficace de la Convention ?

Principaux défis à relever en matière de mise en œuvre

Présentation par l'Unité d'appui à l'application

Initiatives nationales pour une mise en œuvre efficace de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et récente mise en place de mesures d'application nationales

Soutien à l'universalisation et à la mise en œuvre nationale de la Convention

Présentation par le CICR

Séance de questions-réponses et débat

Allocution de clôture